



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BELZONA® 1983 (SUPERWRAP II) SOLIDIFIÉ

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** BELZONA® 1983 (SUPERWRAP II) SOLIDIFIÉ  
**Numéro du produit** SN2882

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Composant du système de réparation composite Superwrap, à appliqué en conjonction avec Belzona® 9381 pour la réparation des tuyauteries et réservoirs pressurisés. Pour utilisation industrielle seulement.

**Utilisations déconseillées** Le produit ne devrait pas être utilisé à des fins autres que celles recommandées dans le mode d'emploi relatif.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Belzona Polymerics Limited  
 Claro Road, Harrogate  
 HG1 4DS  
 United Kingdom  
 +44 1423 567641  
 sds@belzona.com

**Fabricant** Belzona Polymerics Limited  
 Claro Road, Harrogate  
 HG1 4DS  
 United Kingdom  
 +44 1423 567641  
 sds@belzona.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** + 33 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

**Dangers physiques** Non Classé

**Dangers pour la santé humaine** Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 STOT RE 2 - H373

**Dangers pour l'environnement** Aquatic Chronic 3 - H412

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement** Danger

**BELZONA® 1983 (SUPERWRAP II) SOLIDIFIÉ**

<b>Mentions de danger</b>	<p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Foie, Muscles) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.</p> <p>P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P313 Consulter un médecin.</p>
<b>Contient</b>	4,4'-MÉTHYLÈNEBIS(CYCLOHEXAMINE), FORMALDÉHYDE, POLYMÈRE AVEC DES BENZÈNES AMINE HYDROGÉNÉS, TRIMÉTHYLHEXANE-1,6-DIAMINE

**2.3. Autres dangers**

Pas applicable Selon les informations envoyées par nos fournisseurs, aucune substances persistantes, bio-accumulables et toxiques (PBT) ni de substances très persistantes et très bio-accumulables (vPvB).

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

<b>FORMALDÉHYDE, POLYMÈRE AVEC DES BENZÈNES AMINE HYDROGÉNÉS</b>			<b>30-60%</b>
Numéro CAS: 135108-88-2	Numéro CE: 603-894-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119983522-33-xxxx	
<b>Classification</b>			
Acute Tox. 4 - H302			
Skin Corr. 1C - H314			
Skin Sens. 1 - H317			
STOT RE 2 - H373			
Aquatic Chronic 3 - H412			
<b>4,4'-MÉTHYLÈNEBIS(CYCLOHEXAMINE)</b>			<b>30-60%</b>
Numéro CAS: 1761-71-3	Numéro CE: 217-168-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119541673-38-xxxx	
<b>Classification</b>			
Acute Tox. 4 - H302			
Skin Corr. 1B - H314			
Eye Dam. 1 - H318			
Skin Sens. 1B - H317			
STOT RE 2 - H373			

**BELZONA® 1983 (SUPERWRAP II) SOLIDIFIER**

<b>TRIMÉTHYLHEXANE-1,6-DIAMINE</b>		<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 25620-58-0	Numéro CE: 247-134-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119538811-39-XXXX
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1A - H317 Aquatic Chronic 3 - H412		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Information générale</b>	En cas de doute, ou si les symptômes persistent, veuillez consulter un médecin. Ne faites jamais rien avaler à une personne inconsciente.
<b>Inhalation</b>	Sortez à l'air frais. Assurez-vous que le patient est au chaud et dans un endroit tranquille. Ne lui donnez rien à avaler.
<b>Ingestion</b>	Si le produit est avalé par accident, consultez immédiatement un médecin. Faites reposer le patient. Rincez-lui abondamment la bouche à l'eau. Ne le forcez PAS à vomir.
<b>Contact cutané</b>	Retirez les vêtements contaminés. Lavez abondamment la peau à l'eau et au savon ou utilisez un agent nettoyant spécialisé pour la peau. N'utilisez JAMAIS de solvants ou de dissolvants. Si l'irritation ou l'inflammation persiste, veuillez consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Retirez les lentilles de contact. Baignez copieusement les yeux dans de l'eau fraîche et propre pendant au moins 15 minutes, en écartant bien les paupières, et consultez un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Inhalation</b>	Une exposition aux vapeurs entraîner une irritation de la membrane muqueuse et du système respiratoire ; dans les cas graves des brûlures peuvent se produire.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.
<b>Contact cutané</b>	Le contact avec la peau cause des brûlures chimiques. Les symptômes qui s'en suivent peuvent inclure des douleurs, des rougeurs localisées sévères et des lésions des tissus. Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Un contact avec les yeux peut provoquer une irritation grave et une blessure de la cornée pouvant entraîner une déficience visuelle permanente.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Indications pour le médecin    Aucun.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**    Utiliser : du sable, de la mousse alcool-résistante, du dioxyde de carbone, de la poudre chimique, une brume d'eau pour les feux plus importants.  
Ne JAMAIS utiliser de jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

## BELZONA® 1983 (SUPERWRAP II) SOLIDIFIER

### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, il est possible que des produits de décomposition dangereux se forment, comme de la fumée, de l'oxyde de carbone, du dioxyde de carbone, ou de l'oxyde d'azote et ammoniac.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Le feu produira une fumée noire épaisse contenant des produits de combustion dangereux. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter un danger médical. Il est possible que vous ayez à utiliser un masque respiratoire autonome approprié. Refroidissez les conteneurs hermétiques exposés au feu à l'aide de jets d'eau. Empêchez les écoulements provoqués par les lances de pompier de se déverser dans les canalisations ou les voies d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Retirez le personnel qui n'est pas essentiel. Évitez de respirer les vapeurs. Ne pas exposer directement la peau ou les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez que des déversements accidentels ne s'écoulent dans les canalisations et les égouts. Si de grandes quantités du produit s'écoulent dans les canalisations ou les égouts, contactez immédiatement la Compagnie des Eaux locale ; ou, en cas de contamination d'un ruisseau, d'une rivière ou d'un lac, les autorités nationales de contrôle appropriées.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Contenir et récupérer le produit renversé à l'aide de matériau absorbant non-combustible, comme par exemple le sable, la terre, la vermiculite, la terre de diatomées et le placer dans un conteneur approprié portant une étiquette indiquant le contenu. Nettoyez les surfaces avec un mélange d'eau et de détergent. Veiller à ce que les déversements de produit ou l'eau de lavage associée ne s'introduisent pas dans les canalisations ni les cours d'eau.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

#### Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13. .

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions d'utilisations

Maintenez le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Des vapeurs sont susceptibles de s'accumuler dans l'espace libre du conteneur lors du transit ou d'un stockage prolongé. Ne pas respirer les vapeurs au moment de l'ouverture du conteneur. Dans la mesure du possible, ouvrir les conteneurs et mélanger les composants dans une pièce bien aérée, à l'écart de la zone d'application. Evacuer le personnel non indispensable. Minimiser le nombre d'employés exposés et leur durée d'exposition. Ne pas exposer directement la peau ou les yeux. Interdire de fumer, de manger et de boire dans les zones d'utilisation du produit. Pour toute information sur la protection individuelle, voir la Section 8. Gardez toujours en stock des conteneurs du même matériau que le conteneur d'approvisionnement. FEU/EXPLOSION Vérifier que le matériel d'intervention d'urgence (pour les incendies, déversements, fuites, etc.) est en état de marche. Le respect des normes d'entretien des bâtiments et la mise au rebut des déchets pourra réduire les risques de combustion spontanée et autres risques d'incendie. Ce produit est combustible. Éliminez toute source de chaleur, d'étincelles ou flamme nue.

## BELZONA® 1983 (SUPERWRAP II) SOLIDIFIER

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Assurez-vous que les moyens nécessaires pour une douche oculaire (fontaine, bouteille, flacon, etc.) soient aisément accessibles. Ne jamais mettre des articles ou du matériel contaminé, comme par ex. spatules, applicateurs, pinceaux, chiffons, etc., dans ses poches. Quand cela est nécessaire, des vêtements et des chaussures de travail contaminés doivent être enlevés pour éviter une contamination croisée des surfaces, le risque d'un contact avec la peau et d'une ingestion involontaires.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Respecter les précautions données par l'étiquette. Conserver entre 5 °C et 30 °C sauf en cas d'indication contraire, dans un endroit sec, bien aéré, à l'écart des sources de chaleur, des sources inflammables et de la lumière directe du soleil. Interdiction de fumer. Empêcher l'accès non autorisé. Conserver à l'écart des oxydants et des matières très acides.  
**PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT** Des déversements accidentels, un stockage incorrect des produits chimiques, des déchets ou des activités d'élimination de déchets non appropriées peuvent entraîner une infiltration de polluants dans le sol et nuire gravement à la nappe phréatique qui est une source vitale pour l'eau potable. Tous les déchets, en particulier les déchets liquides, doivent être stockés sur place, dans des zones désignées et sûres qui sont à l'écart des canalisations et entourées d'un dispositif d'endiguement afin de contenir tout déversement.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Application à l'aide d'un applicateur plastique fourni. Mélangez avec le composant de base avant utilisation. Pour plus d'informations veuillez vous reporter au Guide d'Utilisation approprié de Belzona®.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Commentaires sur les composants** Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

#### 4,4'-MÉTHYLÈNEBIS(CYCLOHEXAMINE) (CAS: 1761-71-3)

**DNEL** Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.5 mg/m<sup>3</sup>

#### TRIMÉTHYLHEXANE-1,6-DIAMINE (CAS: 25620-58-0)

**DNEL** Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.05 mg/kg p.c. /jour

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Fournir une ventilation adéquate. Dans la mesure du possible, créez celle-ci à l'aide d'une ventilation d'échappement locale et d'un bon système d'évacuation en général. Si ces mesures ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules et/ou de vapeurs à un niveau acceptable, utiliser des respirateurs appropriés (Voir la section ' protection respiratoire ' ci-dessous).

**Protection des yeux/du visage** Le port de protections oculaires telles que des lunettes de sécurité ou des lunettes masques est recommandé pendant toute la durée de manipulation et d'utilisation de ce matériel. Une protection oculaire doit être sélectionnée conformément à la norme EN 166 Protection individuelle de l'oeil.

## BELZONA® 1983 (SUPERWRAP II) SOLIDIFIÉ

### Protection des mains

Des protections pour les mains doivent être sélectionnées conformément à la norme EN 374 Gants de protection contre les risques chimiques. La durée de vie sans percement des gants sélectionnés doit être plus longue que le temps prévu d'utilisation. Dans tous les cas, si cela n'est pas possible, les gants doivent être changés à temps et de toutes façons avant le dépassement de la durée de vie sans percement. En cas de doute, demandez conseil auprès du fournisseur de gants, pour les différents types de gants à considérer. Vous pouvez utiliser des crèmes de protection pour renforcer la protection de certaines zones cutanées exposées au produit, mais elles ne pourront complètement remplacer une protection physique. Ne pas appliquer ces crèmes après exposition de la peau. RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. APPLICATIONS STANDARDS Gants à manchettes à poids moyen-lourd offrant une protection appropriée pour les poignets.

### Autre protection de la peau et du corps

APPLICATIONS STANDARDS Combinaison synthétique en polyéthylène telle que Tyvek PRO-TECH® ou une combinaison équivalente fabriquée conformément à la norme EN 13034 Type 6, Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides Type 6. En cas de contamination extrême des vêtements, retirez ceux-ci et lavez la peau à l'eau et au savon, ou à l'aide d'un agent nettoyant spécialisé pour la peau. APPLICATION DE PETITES QUANTITÉS Une combinaison en coton est normalement adéquate.

### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. Une protection respiratoire n'est normalement pas nécessaire, mais les dangers potentiels du composant Base devront être considérés pour le mélange et à des fins d'application. Une protection respiratoire n'est pas normalement requise mais peut l'être quand ce produit est utilisé dans un espace clos ou en l'absence de ventilation adéquate. Il est essentiel que la concentration de contaminant(s) dans l'environnement de l'application n'excède pas la limite d'exposition applicable, multipliée par le facteur de protection assigné calculé pour l'équipement de protection respiratoire sélectionné. Lorsque cela est nécessaire, il est conseillé de porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN 136 (masque facial intégral) doté d'une cartouche (ABEK1) pour protéger contre les vapeurs organiques/inorganiques, les gaz acides et l'ammoniacale. S'il existe une probabilité pour que l'environnement de l'application soit contaminé par de significatives concentrations de poussières alors un pré filtre antipoussières très efficace (P3) doit être porté avec les appareils cités ci-dessus. Il est essentiel que la pièce faciale soit montée correctement et le filtre changé conformément aux instructions du fabricant. Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air dans des espaces confinés ou peu ventilés.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Translucide. Liquide.
Couleur	Ambré.
Odeur	Ammoniacale.
Seuil olfactif	Non applicable.
pH	Alcaline.
Point de fusion	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>200°C/>392°F @ 760 mm Hg
Point d'éclair	>100°C/>212°F Coupelle fermée.

**BELZONA® 1983 (SUPERWRAP II) SOLIDIFIER**

<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Non applicable.
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	0.94-1.04 @ 20°C/68°F
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non applicable.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	7 P @ 25°C/77°F
<b>Propriétés explosives</b>	Non applicable.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable.

**9.2. Autres informations**

<b>Autres informations</b>	Cette section ne contient que des valeurs typiques relatives aux conseils d'hygiène, de sûreté et d'environnement et n'a pas pour objectif de représenter une documentation technique pour le produit.
----------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

<b>Réactivité</b>	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--------------------------------------------------------

**10.2. Stabilité chimique**

<b>Stabilité chimique</b>	Stable si les conditions de stockage et de manutention sont respectées (voir Section 7).
---------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses attendues lorsque entreposé et manipulé comme recommandé.
---------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

**10.4. Conditions à éviter**

<b>Conditions à éviter</b>	Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.
----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------

**10.5. Matières incompatibles**

<b>Matières incompatibles</b>	A conserver à l'écart des oxydants et des matières très acides afin d'éviter la possibilité d'une réaction exothermique.
-------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.
--------------------------------------------	---------------------------------------------------------

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## BELZONA® 1983 (SUPERWRAP II) SOLIDIFIER

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Effets toxicologiques**

Les données de toxicité pour le produit sont calculées basées sur des informations disponibles sur les données de danger des composants individuels. Ceci est conforme aux méthodes prescrites dans la CE 1272/2008.

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** >300 mg/kg, Orale, Nocif en cas d'ingestion.

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Corrosif pour la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Corrosif pour la peau. Corrosivité des yeux supposée. Aucun test n'est nécessaire.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité CIRC** Non listé.

**Cancérogénicité NTP** Non listé.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

**Organes cibles** Reins Foie Muscles

#### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



**BELZONA® 1983 (SUPERWRAP II) SOLIDIFIER**

<b>Voie d'exposition</b>	Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.
<b>Considérations médicales</b>	Un contact avec la peau constitue un risque important. Les personnes ayant déjà eu dans le passé des problèmes de sensibilisation de peau ne devraient travailler qu'avec des processus pour lesquels le produit est utilisé sous surveillance médicale appropriée.

**Informations toxicologiques sur les composants****FORMALDÉHYDE, POLYMÈRE AVEC DES BENZÈNES AMINE HYDROGÉNÉS****Toxicité aiguë - orale**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>)** 500,0  
mg/kg)

**Espèces** Rat

**toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

**Exposition répétée STOT rép.** Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

**Organes cibles** Reins

**4,4'-MÉTHYLÈNEBIS(CYCLOHEXAMINE)****Effets toxicologiques****Toxicité aiguë - orale**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>)** 625,0  
mg/kg)

**Espèces** Rat

**toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

**Exposition répétée STOT rép.** Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

**Organes cibles** Foie Muscles

**TRIMÉTHYLHEXANE-1,6-DIAMINE****Effets toxicologiques****Toxicité aiguë - orale**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>)** 850,0  
mg/kg)

**Espèces** Rat

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** Il n'existe pas de données sur le produit lui-même. Les informations suivantes sont fournies sur la base des données disponibles sur les composants individuels.

**12.1. Toxicité**

**Toxicité** Sur la base des données relatives aux composants individuels, ce produit est supposé avoir des valeurs expérimentales LC50/EC50/IC50 se situant entre 10 et 100 mg/l pour la plupart des espèces sensibles.

## BELZONA® 1983 (SUPERWRAP II) SOLIDIFIER

### Informations écologiques sur les composants

#### TRIMÉTHYLHEXANE-1,6-DIAMINE

**Toxicité** LC50 greater than 100 mg/l; EC50/IC50 between 10 and 100 mg/l, in most sensitive species.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune donnée disponible. N'est pas réputé être facilement biodégradable selon les directives de l'OCDE/CE.

### Informations écologiques sur les composants

#### TRIMÉTHYLHEXANE-1,6-DIAMINE

**Persistance et dégradabilité** N'est pas réputé être facilement biodégradable selon les directives de l'OCDE/CE. Biodegradation reached 7% (Method: EC 79/831)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Sur la base des données relatives aux composants individuels, ce produit est supposé faire de la bio-accumulation.

**Coefficient de partage** Non disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### TRIMÉTHYLHEXANE-1,6-DIAMINE

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Pas applicable Selon les informations envoyées par nos fournisseurs, aucune substances persistantes, bio-accumulables et toxiques (PBT) ni de substances très persistantes et très bio-accumulables (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## BELZONA® 1983 (SUPERWRAP II) SOLIDIFIÉ

<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	<p><b>GÉNÉRALITÉS</b> Ne pas laisser s'introduire dans les canalisations ou les cours d'eau et ne pas jeter dans des lieux où les eaux de surface et les eaux souterraines pourraient être contaminées. Les déchets contrôlés comprennent les déchets industriels non dangereux et les déchets chimiques dangereux. L'élimination de tous les déchets contrôlés doit être conforme aux réglementations locales et nationales appropriées. De plus, les déchets chimiques dangereux doivent être éliminés conformément à la réglementation nationale établie selon les directives 75/442/EEC du Conseil, relatives aux déchets et 91/689/EEC relatives aux déchets dangereux. En cas de doute par rapport aux informations de cette fiche de données de sécurité, il faut demander conseil auprès des autorités de contrôle nationales appropriées pour obtenir les méthodes d'élimination correctes. <b>ÉVACUATION DE COMPOSANT EMBALLAGE DE TRANSIT:</b> les enveloppes protectrices rétractables ou emballages extensibles, caisses et accessoires qui n'ont pas été contaminés par le produit doivent être réutilisés ou recyclés. <b>PRODUIT N'AYANT PAS SUBI DE RÉACTION</b> et les conteneurs vides non nettoyés et les emballages contaminés doivent être éliminés comme s'il s'agissait de déchets chimiques dangereux. <b>PRODUIT AYANT SUBI UNE RÉACTION,</b> planches à mélanger contaminées, spatules, applicateurs, pinceaux, conteneurs théoriquement vides et bols mélangeurs - quand ils sont entièrement séchés - doivent être éliminés de la même manière que les produits non dangereux.</p>
<b>Classe déchet</b>	<p>Liste du code de déchet: 08 04 09* * Les déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. Le code indiqué dans cette section est une entrée générale. Les codes doivent être attribués en fonction de l'usage final du produit. S'il existe un code plus spécifique, celui-ci devrait être utilisé de préférence au code susmentionné. En cas de doute, consultez la liste des déchets dangereux, votre centre local et agréé de recyclage des déchets ou l'agence nationale de contrôle.</p>

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Les conditions d'étiquetage et d'emballage peuvent varier en fonction du type de charge et d'emballage. Veuillez consulter les consignes de transport actuelles. Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs hermétiques et verticaux. Assurez-vous que les personnes transportant le produit connaissent les procédures à suivre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	2735
N° ONU (IMDG)	2735
N° ONU (ICAO)	2735

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>Nom d'expédition (ADR/RID)</b>	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (containing 4,4'-Methylenebis(cyclohexanamine) mixture)
<b>Nom d'expédition (IMDG)</b>	Amines liquides corrosives, n.s.a. contient 4,4'-Methylenebis(cyclohexanamine)
<b>Nom d'expédition (ICAO)</b>	Amines liquides corrosives, n.s.a. contient 4,4'-Methylenebis(cyclohexanamine)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

<b>Classe ADR/RID</b>	8
<b>Classe IMDG</b>	8
<b>Classe/division ICAO</b>	8

#### 14.4. Groupe d'emballage

<b>Groupe d'emballage (ADR/RID)</b>	III
-------------------------------------	-----

## BELZONA® 1983 (SUPERWRAP II) SOLIDIFIER

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marchandises non transportées en vrac.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Réglementations nationales</b>	The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716). EH40/2005 Workplace exposure limits. Health and Safety at Work etc. Act 1974 (as amended). Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as amended). The Carriage of Dangerous Goods and Use of Transportable Pressure Equipment Regulations 2009 (SI 2009 No. 1348) (as amended) ["CDG 2009"]. LES MALADIES PROFESSIONNELLES Voir les tableaux des maladies professionnelles 49. Voir le surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11.07.1977).
<b>Législation UE</b>	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Information générale**

Les informations comprises dans cette fiche technique de sécurité ne constituent pas l'évaluation personnelle de l'utilisateur des risques encourus sur le lieu de travail, et requise par les autres législations d'hygiène et de sûreté. Les conditions spécifiques d'utilisation étant hors du contrôle du fournisseur, l'utilisateur est responsable pour faire respecter les mesures appropriées exigées par la législation nationale. Les informations comprises dans cette fiche technique de sécurité sont tirées des connaissances actuelles et de la législation nationale en vigueur. Les conseils fournis par celle-ci traitent de l'hygiène, de la sûreté et de l'environnement en relation avec le produit, et ne tiennent en aucun cas lieu de garantie de la performance technique ou de la capacité du produit pour des usages particuliers.

**Références littéraires clés et sources de données** . . . . .

**BELZONA® 1983 (SUPERWRAP II) SOLIDIFIER**

<b>Conseils de formation</b>	Pour de plus amples informations, contactez votre fournisseur, votre commercial Belzona ou Belzona directement.
<b>Commentaires sur la révision</b>	RÉVISION. Cette fiche technique de sécurité a été revue de Section(s): 1, 8, Veuillez noter la DATE DE RÉVISION. Si la fiche de données de sécurité que vous lisez a plus de 24 mois ou si vous avez des doutes sur sa validité, veuillez contacter votre consultant Belzona local ou directement Belzona (sds@belzona.com). Des informations à jour, vous seront envoyées.
<b>Date de révision</b>	26/10/2020
<b>Révision</b>	1.2
<b>Numéro de FDS</b>	11645
<b>Statut de la FDS</b>	Français. Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Foie, Muscles) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie, Muscles) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.